

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	30/6227	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date de publication :	2 / 05/01/2023	Page	1 de 7

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 étiquette d'un produit**Couleur RED pour
bougies

Numéro d'article/Commercenom30/6227

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations conseillées contre GénéralutiliserColoration
d'hydrocarbures, cires, huiles et graisses**1.3 Coordonnées du fournisseur des données de sécuritéfeuille**Identification de la société/entreprise

Nom	EVRICOM LTD
Rue/numéro de BP :1	28, boulevard Knyaz Alexander Battenberg
Ville	6000 STARA ZAGORA
Téléphone#	+359 42 692900
Télécopie#	+359 42 649088
E-mail	bureau@evricom.com

1.4 Numéro d'urgence

Téléphone#112

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)**

Chronique aquatique 3 ; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Nature du danger Mentions de danger (CLP) Conseils de prudence (CLP) ---
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle avec les déchets dangereux.

Composant(s) dangereux déterminant(s) de l'étiquetage
---Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certains mélanges
---**2.3 Autres dangers**
---**SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients****3.1 Substances**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mélange de cires, colorants et additifs 3.2

Mélanges

Ingrédients dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial	30/6227	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date de publication :	2/ 01/05/2023	Page	2 sur 7

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Informations générales**

En cas d'inhalation
En cas de contact cutané
Après contact oculaire

Après avoir avalé

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de problèmes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes. en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Recherchez un traitement médical en cas de problèmes.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et particulier traitement nécessaire

Informations au médecin

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone , jet d'eau pulvérisée , poudre d'extinction , mousse.

Moyens d'extinction qui doivent ne pas être utilisés pour des raisons de sécurité les raisons

Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou mélange

Produits de combustion possibles

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations Complémentaires

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre un incendie pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Ne laissez pas l'eau du feu pénétrer dans les eaux de surface ou souterraines. Vous devez éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations en vigueur les autorités.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial	30/6227	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date de publication :	2/ 01/05/2023	Page	3 sur 7

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Ne respirez pas la poussière. En cas de formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu avec une pelle et une brosse. Évitez de provoquer de la poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter de provoquer de la poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager classique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipements de protection individuelle : voir section 8, Élimination : voir section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour être en sécurité manipulation Éviter contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Assurez-vous qu'il y a un échange d'air suffisant et/ou que les locaux de travail sont aspirés. Éviter la formation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les magasins et conteneurs	Tenir à l'écart des sources d'ignition et de chaleur. Conservez dans un endroit frais et sec. Conserver dans un endroit bien aéré. Gardez le récipient bien fermé. Protéger des lumières du soleil.
Classe de stockage	11

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Usage général Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures
Etats- OSHA VME (CE)
Unis

2 000 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Avec une utilisation correcte et appropriée et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas requis. Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'échappement dans les travaux zone. Portez un masque anti-poussière en cas de poussière excessive.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.- selon les normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 Partie 1,3
Protection des yeux	Lunettes selon EN 166.
Protection du corps	Portez des vêtements et des chaussures de protection adaptés.
Protection générale et hygiène	Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Laver mains avant les pauses et après le travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
mesures	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 30/6227

Version/Date de publication :

2 / 05/01/2023

Date d'impression

10/02/2023

Page

4 sur 7

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Formulaire	Éliminer le contenu/conteneur aux déchets dangereux.		
Couleur	---		
Odeur	caractéristique		
Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement			
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	130 °C		
Point de fusion/point de congélation	60 °C	60 °C	
Point d'éclair/plage de point d'éclair	150 °C		
Température d'allumage	> 200 °C		
Solubilité	Le produit est difficile à dissoudre dans l'eau.		
Pression de vapeur	non déterminé	---	---
Densité	non déterminé	---	---
Viscosité	---	---	---
Limites d'explosion	---	---	
Temps d'écoulement 4mm (DIN)	non déterminé		
PH			---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---		---

9.2 Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Non réactive
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	---
10.4 Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière. Évitez les dépôts de poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Interdiction de fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
10.5 Incompatible matériaux	acides et bases forts, agents oxydants forts
10.6 Produits de décomposition dangereux peuvent être libérés :	Des vapeurs dangereuses peuvent se former lors d'un incendie. En cas d'incendie Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Remarques générales**

Aucun test toxicologique n'a été réalisé avec le mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique ---

**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	30/6227	2/	01/05/2015	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date d'édition :				Page	5 sur 7

12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation	---
Degré d'élimination	---
Méthode analytique	---

12.3 Potentiel bioaccumulatif

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 Autres effets indésirables

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir section 3).

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

RecommandationJeter des déchets conformément à la législation applicable.
Le rejet dans l'environnement doit être évité.

Emballages contaminés

RecommandationJeter des déchets conformément à la législation applicable. Non contaminé les colis peuvent être recyclés. Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Commercenom

30/6227

2/

01/05/2023

Date d'impression

10/02/2023

Page

6 sur 7

Version/Date de publication :

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IATA,IMDG---

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

Désignation du produit:ADR/RID ---

Nom d'expédition:IATA-DGR ---

Nom d'expédition:IMDG ---

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ClasseADR/RID---

Code:ADR/RID---

ClasseIATA-DGR---

Sous-risqueIATA-DGR---

ClasseIMDG---

Sous-risqueIMDG---

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA,IMDGNon

emballage pour marchandises dangereuses requis

14.5 Dangers environnementaux

Polluant marin----

IMDG

EmS---

Rangement etségrégation---

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBCCode

Informations Complémentaires

égaliseur ---

Limitéquantités---

Spécialdes provisions---

Tunnelrestriction---

Transportcatégorie---

Numéro Kemmler ---

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces règles de transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de stockage 11

Classe de danger pour l'eau 1

Informations sur les limitations de travail Aucune mesure particulière n'est requise.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 30/6227 Date d'impression 10/02/2023
Version/Date de publication : 2/ 01/05/2023 Page 7 sur 7

SECTION 16 : Autres informations

Mentions de danger (CLP)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de changement Révision générale

Abréviations

--- aucune donnée, non déterminé ou sans objet

ATTEINDRE Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

DL50 Dose létale médiane

CL50 Concentration létale médiane

CE50 Dose efficace médiane

CI50 Concentration médiane inhibitrice

VCI Verband der Chemischen Industrie

CAS Service de résumés chimiques

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

PNL Plus de polymères

CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

PAR Communauté européenne

EXEMPLE

WGK Wassergefährdungsklasse (selon AwSV, annexe 1 (5.2))

AGW Arbeitsplatzgrenzwert

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route concernant le transport international de marchandises dangereuses par route)

DÉBARRASSER Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (International Règle pour

Transport de substances dangereuses par chemin de fer)

IATA Association du transport aérien international

IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARine POLLution)

EmS Horaires d'urgence

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été établies au mieux de nos connaissances et étaient à jour au moment de la révision. Il ne représente pas une garantie pour les propriétés du produit décrites au sens des règles légales de garantie.